



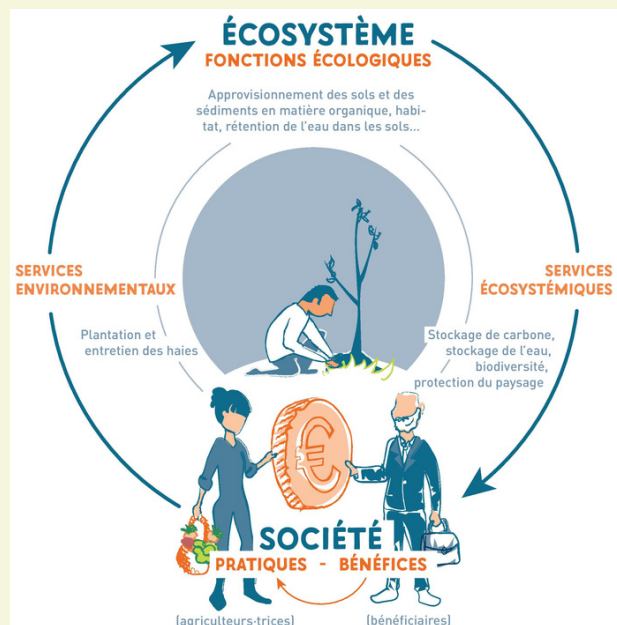
Carabes et Canopée, une coopération territoriale innovante pour restaurer le bocage

L'HISTOIRE

Depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français. Et malgré les programmes de plantations, la surface en haies en France métropolitaine est en constante diminution (perte estimée à 23 500 km/an entre la période 2017 et 2021). De faible densité et vieillissant, le bocage ne peut remplir efficacement son rôle vis-à-vis de la qualité de l'eau, du climat mais aussi de la biodiversité et du paysage. Il s'agit pourtant d'un outil clé pour répondre à ces enjeux environnementaux et climatiques sur les territoires. C'est ce constat qui a poussé six agriculteurs volontaires de la Vallée de la Seiche (Ille et Vilaine), en coopération avec d'autres acteurs du territoire, à travailler à la construction d'un dispositif de PSE (Paiements pour Services Environnementaux) lié à la haie et complémentaire aux politiques publiques. L'association vise à étendre cette démarche sur le territoire français.

L'ASSOCIATION ET SON PROJET

L'association Carabes et Canopée entend encourager la fourniture de service environnementaux s'appuyant sur le cahier des charges du Label Haie (AFAC Agroforesterie) en y ajoutant un indicateur de taille de champs (<6ha). Carabes et Canopée (association loi 1901) rassemble autour d'une gouvernance partagée les agriculteurs et les acteurs locaux impliqués à leur côté: Roche aux Fées Communauté, Collectif Bois Bocage 35, Bretagne Vivante, les Fédérations Régionale et Départementale des chasseurs, Pays de Chateaugiron Communauté, Vitré communauté, Pays de Chateaugiron Communauté et des citoyens. Elle est en charge du portage et l'animation du dispositif PSE. L'association est ouverte à d'autres actions sur le territoire français.



Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont des dispositifs qui rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui préservent ou restaurent les écosystèmes dont la société bénéficie.

RÉMUNÉRATION AGRICULTEUR/AN

Rémunération « Bonne gestion »

en fonction de la densité bocagère et + favorable aux premiers hectares



Année 1

Forfait d'entrée:
2000 €

Années suivantes

Forfait annuel:
800 €

Bonus (une seule fois)

Si 100 % de champs ≤6ha
1000 €

Exemple

En année 1 une exploitation de 60ha, avec une densité de 60 ml/ha percevra 3280 €, puis jusqu'à 7200 € les années suivantes si elle atteint 100 ml/ha



INTERETS ENVIRONNEMENTAUX

- Restaurer un maillage bocager fonctionnel (via de bonnes pratiques de gestion et la plantation de haies) : qualité de l'eau, régulation du cycle de l'eau, biodiversité, climat, paysage.
- Remettre durablement la haie au cœur des systèmes agricoles (adaptation au changement climatique, filière bois...).

INTERETS SOCIAUX

- Faire reconnaître les agriculteurs comme gestionnaires de biens communs.
- Recréer du lien entre agriculture et société en impliquant les habitants, collectivités, associations, entreprises du territoire dans la démarche.
- Permettre une réappropriation par les agriculteurs de leurs haies comme faisant partie intégrante de leur production, à valoriser au même titre que leurs produits (lait, viande, céréales,...).
- Favoriser l'attractivité du métier pour favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles.

INTERETS ECONOMIQUES

- Pour les exploitations agricoles, contribuer à leur pérennité économique par la mise en place d'une rémunération directe (hors filière) pour les services rendus à la société.
- Pour le territoire, générer de l'économie locale et circulaire et accélérer le développement des filières bois bocage gérées durablement.



INTERETS POUR LES ENTREPRISES

Financer le développement et l'entretien de haies bocagères sur le territoire, c'est une manière concrète pour les entreprises de :

- Contribuer à la transition écologique et climatique de leur territoire en contribuant à orienter la production agricole locale vers des pratiques respectueuses de l'environnement.
- Orienter leur stratégie de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) vers des actions concrètes et mesurables.
- Répondre à la forte demande de leurs clients qui sont aussi des citoyens et consommateurs. 52% des français privilégient les marques engagées pour l'environnement.
- Optimiser leur marque employeur et fidéliser leurs talents en améliorant leur cadre de vie et fierté de travailler au sein d'une entreprise engagée.

FINANCEMENTS



Ce projet a été initié dans le cadre d'un projet recherche action LabPSE achevé en juin 2022. Il a bénéficié durant 3 ans 1/2 du soutien du Ministère de l'Agriculture (renouvellement du soutien en 2023), de la Fondation de France, de la Région Bretagne, de l'ADEME et de l'Union Européenne. Le Département 35 soutient également Carabes et Canopée. La collecte de fonds privés permettra de financer les contrats de prestation de services avec les agriculteurs. Elle est estimée à environ 60 000 euros pour démarrer (voir schéma + exemple).

Contacts

Louisanne Garros, Agricultrice

gaecduheron@outlook.fr

06 43 61 31 05

Gérard Rupin, Propriétaire foncier

gerard.rupin@orange.fr

06 48 74 28 76

Sandra Delaunay, Animatrice

s.delaunay@trame.org

07 66 35 60 81

